

## La Suisse et la Chine étendent leur coopération

L'Osec, l'organe de promotion économique de la Confédération, renforce sa coopération avec la China Development Bank (CDB). Les deux institutions étatiques veulent encourager l'implantation d'entreprises chinoises en Suisse et réciproquement celle des firmes helvétiques en Chine. La déclaration d'intention, signée mercredi à Berne, vise une coopération en matière d'entrée sur le marché, de création de filiales et de bureaux de représentation, d'échanges commerciaux, d'investissements et de prospection, a précisé l'Osec. Elle entend aussi promouvoir la commercialisation en Chine de produits et services suisses dans les technologies environnementales, la santé, l'architecture et le design. L'accord doit aussi favoriser l'échange d'informations sur les opportunités commerciales qui se présentent en Chine dans ces secteurs. La CDB, une entreprise d'Etat chinoise établie pour financer de grands projets d'infrastructure, informera quant à elle les firmes helvétiques sur les possibilités d'investissement se profilant dans les zones de développement nationales. — (ats)

### CASINOS: FBAM Neuchâtel remporte la mise

Les amateurs de jeu devraient pouvoir s'adonner à leur plaisir au centre-ville de Neuchâtel dès le début de l'an prochain. Suivant les recommandations de la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ), le Conseil fédéral a prévu mercredi deux nouvelles concessions, une pour le projet de FBAM Neuchâtel et une à Zurich. Privilégié à trois autres en course, le projet intitulé «Casino de la Rotonde» est en mains de la société Kongress et Kursaal Bern. Il s'agit d'un petit casino (type B), où seuls trois types de jeux seront admis et les mises seront limitées. L'exécutif de Neuchâtel a exprimé sa vive satisfaction à la suite de la décision du Conseil fédéral. «C'est une chance pour la ville de Neuchâtel», a indiqué le Conseil communal dans un communiqué de presse. Il s'est engagé à assurer la sécurité et le calme dans le quartier où est prévu le site du futur casino. Des garanties qui ne satisfont pas les Verts neuchâtelois. Ils voulaient pas de casino et en particulier pas du projet Kursaal pour la Rotonde. — (ats)

### SECO: départ d'Aymo Brunetti

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) va devoir se trouver un nouveau chef économiste. L'actuel titulaire, Aymo Brunetti, 48 ans, va rejoindre à compter du 1er février 2012 l'Université de Berne en tant que professeur ordinaire d'économie politique et d'économie régionale. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, M. Brunetti dirigera également le centre pour le développement économique régional, (Center for Regional Economic Development; CRED), nouvellement créé, a annoncé mercredi l'Université de Berne. — (ats)

# Aucune ligne droite pour les réformes

**CROISSANCE.** Le Conseil fédéral met l'accent sur l'accès aux marchés.

La politique de croissance du gouvernement donne souvent l'impression d'une simple compilation de tous les projets législatifs en cours ayant trait de près ou de loin à l'économie. On y trouve même la réglementation des banques «too big to fail», bien accueillie lors de la dernière session parlementaire par le Conseil des Etats. Mais c'est un bilan en demi-teinte des succès gouvernementaux que tire le ministre de l'Economie Johann Schneider-Ammann, qui présentait hier les progrès et les revers en la matière.

En dépit d'une économie suisse en bonne forme, avec une augmentation de l'emploi et un faible chômage des jeunes, la force du franc face à l'euro et au dollar continue de préoccuper le Conseil fédéral. «Nous ne voulons pas de politique industrielle à travers des subventions et un interventionnisme qui s'avère toujours contre-productif à moyen ou long terme, ni court-circuiter les mécanismes de marché», assure Johann Schneider-Ammann. Il s'agit plutôt d'améliorer le cadre juridique des entreprises, ce qui est certes peu spectaculaire, mais a permis à la Suisse de conserver un secteur secondaire fort (26% de l'économie), proportionnellement deux fois plus important qu'aux Etats-Unis ou qu'en Grande-Bretagne. Si la situation compétitive des entreprises industrielles exportatrices suisses devait empirer, le gou-



**JOHANN SCHNEIDER-AMMANN.** «Toute politique industrielle est contre-productive à moyen ou long terme.»

vernement songerait à un programme d'allègements. Les risques d'une détérioration rapide demeurent, eu égard à la dépendance du marché allemand et à la croissance économique en Chine. La pression sur les marges réduit déjà la possibilité des entreprises d'investir autant qu'il serait souhaitable, estime Johann Schneider-Ammann.

En premier lieu, il s'agit toutefois de renforcer l'accès aux marchés dynamiques. Après avoir signé cette semaine un accord de libre-échange avec Hong Kong, la Chine devrait suivre d'ici à la fin de l'année prochaine, l'Inde cette année encore, puis la Russie, où le ministre de l'Economie se rend en mission ces prochains jours. Depuis 2008, d'autres accords de libre-échange ont été conclus dans le cadre de l'AELE (Canada, Colombie, Pérou, Conseil de coopération du Golfe, Albanie, Serbie, Ukraine) et au niveau bilatéral (Japon). Le rejet de principe du Parlement d'un tel accord sur les produits agricoles avec l'Union

européenne et l'enlisement du cycle de négociations de Doha à l'Organisation mondiale du commerce sont toutefois des déceptions. Les contestations à l'encontre du principe en vigueur du Cassis de Dijon représentent aussi une difficulté.

Autre domaine d'importance: le maintien d'un marché du travail libéral et du potentiel de spécialistes, également à travers la libre circulation des personnes, contestée elle aussi. D'autres mesures n'atteignent pas les objectifs initiaux: la révision de la loi fédérale sur les marchés publics, du fait de l'opposition des cantons à une centralisation, et l'adaptation de la prévoyance vieillesse à l'évolution démographique par le biais de la onzième révision de l'AVS, dont le sort est toujours incertain.

Le Parlement a également dépouillé des projets d'éléments essentiels: c'est le cas de la révision de la législation postale, où subsiste un monopole partiel, de la réforme des chemins de fer, où il n'est plus prévu de lancer systématiquement des appels d'offres pour le transport local de passagers par le rail, et surtout de la réforme de la TVA, où le taux unique prévu de 6,1% ne devrait pas passer la rampe. «C'est une occasion manquée de diminuer la charge fiscale qui pèse sur l'industrie», regrette Johann Schneider-Ammann, qui entend maintenir la pression en faveur des réformes. (PB)

## Modèle de rétrocession des primes excessives

**ASSURANCE MALADIE.** Le Conseil fédéral a mis hier en consultation son paradigme visant à compenser la charge des cantons à trop fort taux de réserves.

Près d'un milliard de francs devrait être reversé aux assurés ayant payé des primes maladie excessives jusqu'ici. Le Conseil fédéral a mis mercredi en consultation son modèle visant à compenser la charge des cantons à trop fort taux de réserves. Les assurés des autres cantons passeront à la caisse.

Les milieux concernés ont jusqu'à fin septembre pour ce prononcer. La compensation se fera via le canal de la rétrocession à la population des recettes des taxes sur le CO2. Les assurés des cantons aux réserves trop fortes, comme Genève, Vaud, Neuchâtel et le Jura bénéficieront d'un rabais de primes. En contrepartie, un supplément de prime sera réclamé aux assurés des cantons qui ont accumulé un déficit (réserves trop basses), comme Berne, Fribourg ou le Valais. Ce surplus ne devrait toutefois pas dépasser la réduction liée à la taxe sur le CO2. Par exemple, pour une prime de base de 100 francs, le supplément ne pourra pas aller au-delà de 10 francs, si le rabais lié à la rétrocession des recettes de la taxe sur le CO2 est de 10 francs. Dans les faits, le montant du supplément de prime qui pourra être perçu sera d'environ 50 francs par personne et par an.

La révision de la loi sur l'assurance maladie proposée par le gouvernement ne devrait permettre de compenser que 55% des primes payées en trop, ce qui avait déjà fait grimacer les cantons concernés. Le Conseil fédéral ne juge pas possible d'aller vers un remboursement total. Selon lui, les excédents de réserves

des cantons qui ont payé des primes trop fortes ne sont pas égaux aux déficits des autres cantons. Le Conseil fédéral fait en outre remarquer qu'il y aura chaque année moins d'argent à redistribuer au fur et à mesure que les cantons qui ont payé des primes trop faibles auront épongé leur déficit de réserves.

Le système proposé devrait être mis en oeuvre pour une durée de six ans et vise à rééquilibrer les différences accumulées depuis 1996. Il se base uniquement sur des données cantonales et pas sur le montant effectif versé par chaque assuré.

Les changements de domicile d'un canton à l'autre depuis 1996 ne sont pas pris en compte non plus, car cela impliquerait un travail disproportionné. Un ex-Bernois habitant à Genève recevra ainsi une diminution de primes alors qu'un ex-Vaudois parti pour Fribourg devra payer davantage. Le système retenu vise à régler le problème des réserves accumulées dans le passé. Pour ce qui est de l'avenir, le Conseil fédéral a déjà proposé une solution, qui devrait être soumise au Parlement d'ici la fin de l'année.

Ce mécanisme devrait permettre de garantir que les primes payées dans chaque canton couvrent les frais occasionnés par les assurés qui y sont domiciliés. D'éventuelles erreurs d'appréciation de la part des assureurs seraient corrigées l'année suivante. Si tout va bien, ce système pourrait entrer en vigueur en janvier 2013.

La polémique sur les réserves dure depuis des années. Dans certains cantons, les primes se sont envolées alors que, parallèlement, les caisses capitalisaient. L'affaire a pris une nouvelle ampleur l'an dernier, lorsque les caisses Assura et Supra ont déclaré vouloir transférer vers d'autres cantons une partie des réserves constituées dans trois cantons romands (GE, VD, NE). — (ats)

## Les perdants et les gagnants

Voici la liste des cantons où les assurés paieront pour corriger la situation due au problème des réserves et celle des cantons où les assurés bénéficieront d'une baisse de primes d'assurance maladie. La première année, les assurés de Berne, de Lucerne, d'Uri, de Schwyz, d'Obwald, de Nidwald, de Glaris, de Zoug, de Fribourg, de Soleure, de Bâle-Campagne, de Schaffhouse, des deux Appenzell, de Saint-Gall, des Grisons, d'Argovie et du Valais devraient payer un supplément de prime, qui pourrait baisser les années suivantes. Dans certains cantons, le supplément disparaîtrait passé un certain délai: dès 2013 pour Schaffhouse et Fribourg, dès 2014 pour Argo-

vie et les Grisons, dès 2015 pour Bâle-Campagne et dès 2017 pour Appenzell Rhodes-Intérieures et le Valais. Ailleurs, le supplément de prime serait prélevé pendant six ans. A Saint-Gall, Schwyz et Lucerne, il serait toutefois inférieur à 50 francs en 2017. Soleure, Zoug, Glaris, Nidwald, Appenzell Rhodes-Extérieures, Berne, Uri et Obwald resteraient cantons donateurs pendant toute la période de correction. Côté cantons receveurs devraient figurer Zurich, Bâle-Ville, Thurgovie, Tessin, Vaud, Neuchâtel, Genève et le Jura. Les assurés y bénéficieraient d'un rabais de primes la première année suivant l'introduction du dispositif de compensation. — (ats)

## Le risque comme barème

Les caisses maladie devront fixer leurs réserves en fonction des risques encourus dès janvier. Comme promis, le Conseil fédéral a édicté hier un nouveau modèle de calcul. Il veut ainsi remédier aux lacunes constatées, créer davantage de transparence et permettre une meilleure surveillance. Le nouveau test de solvabilité LAMal se base

sur celui utilisé aujourd'hui par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers pour les compagnies d'assurance privées. Il tient compte des spécificités de l'assurance maladie comme le fait que les primes annuelles doivent couvrir les coûts annuels, la libre circulation des assurés et la compensation des risques. — (ats)

# L'assurance invalidité fournit l'immobilier

**FORMATION.**

*Partenariat inédit entre l'union d'agences immobilière et l'Office AI du canton de Vaud.*

ARNAUD COGNE

En manque constant de gérants d'immeuble depuis 2009, l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI) Vaud a annoncé hier la mise en place d'un nouveau système de formation baptisé immo DEFI (Direction Efficacité Formation Intensive), qui allie cours théorique et mise en pratique par le biais d'un stage en 11 jours. Cette structure, lancée le 1er avril dernier, est ouverte aux personnes cherchant une reconversion professionnelle. Afin de trouver des candidats susceptibles de suivre cette formation et de poursuivre son but associatif, l'USPI Vaud a innové en collaborant avec l'office AI du même canton pour permettre une réinsertion facilitée de certains bénéficiaires de prestations de réadaptation AI. «Pour l'AI, la réinsertion professionnelle est prioritaire et la colla-

boration étroite avec les acteurs du marché du travail indispensable. Avec immo DEFI, nos bénéficiaires ont la chance de suivre une formation de qualité qui devrait leur assurer une réinsertion facilitée», commente Jean-Philippe Ruegger, directeur de l'Office AI pour le canton de Vaud. Sur les neufs participants à ce projet pilote inédit, trois sont donc issus de l'AI. Les coûts de ces trois formations ont été répartis entre les différents acteurs du projet. «L'USPI Vaud n'a financé que le module de formation. L'Office AI assume tout le reste», explique Michel Mailard, administrateur de Foncia Switzerland et vice-président de l'USPI Vaud. Pour ce qui est des coûts, ils s'élèvent à 20.000 francs pour les 6 mois que dure cette formation. «Quand on pense qu'une année de rente AI -sans le deuxième pilier- équivaut à 26.000 francs et qu'on le multiplie par le nombre d'années durant lesquelles nos bénéficiaires la touchent, nous nous trouvons dans une moyenne de coûts très raisonnable et préparons de grosses économies pour la société», précise Jean-Philippe Ruegger. Et

du côté des régies participantes, à savoir Domicim, Foncia, Galland & Cie, Naef et la Régie Chapuis, la satisfaction est au rendez-vous. Patrice Galland, président du conseil d'administration de Galland & Cie commente: «Nous avons accueilli chez nous un ancien chef cuisinier, invalide du bras gauche après un accident. Dans son ancien métier, il gérait une équipe de quatre personnes et devait faire face à de nombreuses situations stressantes. Il a toutes les qualités et expériences requises pour ce métier. Et cela lui plaît». C'est grâce à la 5e révision de l'AI que l'office vaudois a pu étoffer le nombre de ses mesures de réinsertion. «A chaque situation, une solution», conclut Jean-Philippe Ruegger. ■

NOUS NOUS TROUVONS DANS UNE MOYENNE DE COÛTS TRÈS RAISONNABLE ET PRÉPARONS D'IMPORTANTES ÉCONOMIES POUR LA SOCIÉTÉ.